

SÉANCE extraordinaire

Le 25 septembre

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 25 septembre 2023, à 12 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, madame la conseillère Josée Collin et messieurs les conseillers Raynald Leblanc et Bruno-Pierre Godbout.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

SONT ABSENTS : Messieurs les conseillers Gaétan Daraïche et Pierre-Luc Arsenault et madame la conseillère Meggie Ritchie.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

230925.272 AUTORISATION AU CLUB NAUTIQUE DE CHANDLER – UTILISATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION REALISEE PAR ACTIVA ENVIRONNEMENT – DOSSIER DRAGAGE DE LA MARINA DE CHANDLER

Autorisation au Club nautique de Chandler – Utilisation de la demande d'autorisation réalisée par Activa Environnement – Dossier dragage de la Marina de Chandler

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce Conseil autorise le Club Nautique de Chandler à utiliser la demande de la Ville concernant le prolongement de la période de dragage à la marina de Chandler telle que complétée et déposée par Activa Environnement sur le site ClicSeQUR du Gouvernement du Québec le 22 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230925.273 VENTE PAR CONSTRUCTION DJL INC. EN FAVEUR DE SCIERIE MAYA INC. /UN IMMEUBLE SITUÉ AU 33, AVENUE DU PARC INDUSTRIEL (LOT 5 265 489, CADASTRE DU QUÉBEC)

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu ce qui suit :

1. Que la Ville a été informé de la vente à intervenir entre Construction DJL Inc. et Scierie Maya Inc. de l'immeuble situé au 33, avenue du Parc Industriel, secteur de Pabos, Ville de Chandler, (Québec), G0C 2H0, connu comme étant

le lot 5 265 489 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé.

2. Que la Ville accepte que Construction DJL Inc. vende la propriété à Scierie Maya et ce, sans exercer ses droits stipulés à l'article 5 de la « Politique municipale relativement à la vente et aux promesses de vente de terrain qui sont la propriété de la Ville de Chandler et sont situés dans les parcs industriels ».
3. Que la Ville exige que le nouvel acquéreur respecte la « Politique municipale relativement à la vente et aux promesses de vente de terrains qui sont la propriété de la Ville de Chandler et sont situés dans les parcs industriels ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230925.274 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Josée Collin propose la levée de l'assemblée à 12 h 03.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraîche
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier